



Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/06/2024))¹⁾

Centre Rééducation Fonctionnelle emeis Livry

Chambre BASIC

Une chambre privative disposant d'une salle de bain privative, une chaise, et un lit 90cm.

100 €

Chambre CONFORT

Une chambre privative disposant d'une salle de bain privative, deux chaises, et un lit 90cm.

150 €

*Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : Une trousse de Toilette.
La télévision ainsi que l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offertes.*

Chambre GRAND CONFORT

Une chambre privative disposant d'une salle de bain privative, deux chaises, et un lit 90cm

245 €

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : Une trousse de Toilette et un repas visiteurs offerts 1 fois par semaine

La télévision et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offertes.

Chambre PRIVILEGE

Une chambre privative plus spacieuse et au calme disposant d'une salle de bain privative, deux chaises, et un lit 90cm

440 €

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : Un bouquet de Bienvenue, une trousse de Toilette, un repas visiteurs à hauteur deux fois par semaine, une prestation de coiffure premier tarif et de pédicure mensuel.

La télévision et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offertes.

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

⁽¹⁾ le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...)

ou de défaut d'approvisionnement.
Merci de votre compréhension.